



Mémoire(s) confisquée(s), mémoire(s) retrouvée(s) : les « sociétés secrètes » à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale

Séminaire de recherche du projet [Saisir et transmettre les archives courantes des ennemis idéologiques](#) (STACEI) organisé sous l'égide de l'[Institut d'histoire du temps présent](#) (UMR 8244, CNRS-Université Paris 8) et la [Maison des Sciences de l'Homme Mondes](#) en association avec le [musée, archives, bibliothèque de la Grande Loge de France](#) et les archives du [Suprême Conseil de France](#), le [musée de la franc-maçonnerie](#) et la [bibliothèque du Grand Orient de France](#)

Dès l'occupation du territoire français, les Allemands s'emparèrent des archives maçonniques qu'ils considéraient comme butin de guerre. Le 13 août 1940, l'État français proclame une loi portant « interdiction des associations secrètes et obligation pour les fonctionnaires et agents de l'État à souscrire une déclaration à leur sujet ». Celle-ci implique non seulement de gérer l'ensemble des biens saisis dans les loges, mais également de fichier les membres des « sociétés secrètes » pour vérifier l'exactitude des déclarations de non-appartenance à une « société secrètes » des fonctionnaires et agents de l'État. Un ensemble administratif complexe se met en place, dont le service des sociétés secrètes (SSS) est l'incarnation. Si le SSS n'est pas inconnu dans l'historiographie, il semble avoir été quelque peu délaissé. Il faut reconnaître que les fonds d'archives à la disposition des chercheurs demeuraient jusqu'à présent rares et difficilement accessibles.

Le projet [STACEI](#), débuté en avril 2022, se situe dans le prolongement du projet de recherche [ProMÉTEUS](#), il entend éclairer la problématique de la saisie d'archives des ennemis idéologiques entre 1940 et 1944 et plus particulièrement celles des « sociétés secrètes », en comblant notamment les lacunes archivistiques. À travers ce cas particulier, il s'agit de comprendre les processus de spoliation, le parcours personnel et professionnel des acteurs de l'antimaçonnerie pendant l'Occupation, la gestion de leur héritage et d'interroger l'éthique de la transmission dans le temps long par les institutions patrimoniales. Les premiers résultats des recherches entreprises dans le cadre du projet STACEI – avec notamment la mise au jour d'importants fonds d'archives – invitent à la mise en place du présent séminaire de recherche. Pour la deuxième année consécutive, nous nous attacherons donc à présenter ces avancées consolidant notre connaissance historique du SSS et à poursuivre collectivement une réflexion scientifique autour de l'administration de la lutte entreprise contre des « sociétés secrètes » et plus spécifiquement la franc-maçonnerie, durant les années 1940-1944. Ainsi, si nous avons dans un premier temps dressé une cartographie des archives à notre disposition et révélé, par là même, les différentes modalités de ces spoliations, nous étudierons tout particulièrement cette année les usages des biens saisis.



Informations pratiques :

Le séminaire se tiendra, à raison d'une séance mensuelle, le mardi, de 18h-20h, dans la salle du Conseil fédéral de la Grande Loge de France, 8 rue Puteaux, 75017 Paris.

Pour des raisons de sécurité du bâtiment et de gestion de la visio-conférence, nous demandons aux participants de bien vouloir s'inscrire, avant le 15 janvier 2025, à l'adresse suivante : <https://my.weezevent.com/les-societes-secretes-a-lepreuve-de-la-seconde-guerre-mondiale-1>
Pour les participants désirant suivre le séminaire en visio-conférence, nous vous remercions de vous inscrire à l'adresse suivante : <https://my.weezevent.com/les-societes-secretes-a-lepreuve-de-la-seconde-guerre-mondiale-2>
(un e-mail précisant les modalités de connexion leur sera adressé dans la semaine précédant la première séance).

Programme :

Mardi 21 janvier

Séance introductive

« Saisir et utiliser les biens maçonniques. »

Aurore Duvoisin et Emmanuel Kreis

Mardi 11 février

« Les saisies immobilières au travers du cas toulousain. »

Tristan Rouquet

Mardi 18 mars

« Archéologie des biens saisis, photographies et archives. »

Aurore Duvoisin

Mardi 29 avril

« L'utilisation des biens saisis à des fins de propagande. »

Emmanuel Kreis

Mardi 20 mai

« Saisir des œuvres d'art : Arthur Pfannstiel et le SSAD. »

Didier Schulmann

Mardi 17 juin

« Des archives au fichage présentation du projet Fidovi. »

Anne Leblay-Kinoshita et Antoine Rivière

